

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Les petites phrases de la semaine

Rassemblées par Y.F.I.

Geoffroy Fouboula Libeka, porte-parole du Copil citoyen :

"Ces fonds (Ndlr : fonds Covid) ont été gérés en l'absence de toute comptabilité d'engagement ou de comptabilité matière telle que recommandé par la comptabilité publique au Gabon".

Christine Mba Ndutume-Mihindou, maire de Libreville :

"La commune de Libreville se doit de montrer une image plus propre et pour ce faire, les populations sont donc invitées à s'impliquer davantage dans les tâches de propreté quotidienne de leur environnement immédiat".

Nicolas Terraz, président Exploration et Production chez TotalÉnergies :

"Nous sommes particulièrement heureux, au Gabon, d'étendre notre activité à la gestion forestière raisonnée et durable, après plus de 90 ans d'investissement et d'activités économique dans l'exploration des ressources d'hydrocarbures du pays".

Guy-Patrick Obiang Ndong, ministre de la Santé et des Affaires sociales :

"Le centre de santé de Bifoun dispose donc désormais d'une énergie renouvelable. Il constitue le point de départ d'un projet qui fournira ce type d'énergie dans dix maternités du Gabon".

Sékolène Royal, présidente de l'ONG "Désirs d'avenir pour la planète" :

"(...) Des femmes africaines m'avaient exprimé leurs préoccupations sur les régulières coupures d'énergie électrique dans les maternités et du préjudice, parfois tragique, qui s'ensuivait. Suite à cela, nous avons lancé ce projet (Ndlr : électrification voire réhabilitation des centres de santé) dans les pays tels que le Sénégal, le Cameroun et le Togo".

Jonathan Ndoutoume Ngome, ancien secrétaire national en charge de la Communication de "Démocratie nouvelle" (DN) :

"Démocratie nouvelle organisera dans les tout prochains jours, son congrès de dissolution juridique pour parachever la fusion-absorption avec le PDG".

CNSS et CNAMGS : les pistes de solution de l'Union nationale

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

LA quasi-banqueroute de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et les difficultés de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) préoccupent au plus haut point les acteurs politiques. Après la récente sortie de Mike Jocktane, président de "Gabon nouveau", le tour est revenu, en début de week-end, aux hiérarques de l'Union nationale (UN) de se pencher sur cette problématique, à la faveur d'une conférence de presse. Les "poulains" de Paulette Missambo ont ainsi identifié six catégories de propositions détaillées en 14 solutions. Objectif : sauver coûte que coûte les malades agonisants que sont la CNSS et la CNAMGS.

Invité à la réflexion, l'ancien Premier ministre, Raymond Ndong Sima a invité les gouvernants à sauver impérativement les deux organismes sociaux. "La CNSS et la CNAMGS sont des biens



Photo: Jocelyn ABILA

Jean-Gaspard Ntoutoume Ayi proposant des pistes de sortie de crise.

communs, puisqu'il s'agit des biens communs, l'intérêt de tout le monde est de veiller à trouver une solution pour que ces organismes ne meurent pas", a-t-il déclaré.

Les vice-présidents de l'UN, Odette Jeanine Taty Koumba et Jean-Gaspard Ntoutoume Ayi, sont d'avis que la mise en conformité de la gouvernance de la CNSS à la loi est un préalable.

Pour eux, la correction des décisions du Conseil des ministres du 7 juin 2022, pour se conformer aux statuts de la CNSS en ses articles 331, 342 et 353 est la première chose à faire.

Jean-Gaspard Ntoutoume Ayi propose donc de "compléter la dissolution du Conseil d'administration par la mise en place du Comité de gestion ; nommer un directeur général de la

CNSS en lieu et place de l'administrateur provisoire qui n'a aucune existence légale ; limiter les compétences du Comité de surveillance et de contrôle au seul rôle d'appui à l'exercice du pouvoir de contrôle de l'État sur les actes de gestion des organes de protection sociale pour limiter l'ingérence de l'État dans la gouvernance de la CNSS et de la CNAMGS".

La Semaine Et maintenant ?

ADOPTION du projet de loi de finances rectificative 2022 ; rencontre entre les juges constitutionnels et une délégation de l'opposition conduite par Louis Gaston Mayila (PG41), Guy Nzouba Ndama (Les Démocrates) et Paulette Missambo (Union nationale) ; drame à Alénakiri dans la commune d'Owendo où un crime ayant entraîné la mort d'une mère et ses deux enfants a été enregistré etc. Voilà autant de faits et autres événements qui ont marqué l'actualité de la semaine qui s'est achevée hier.

À ceux-là on ajoutera deux autres qui ont particulièrement retenu notre attention : l'admission du Gabon au Commonwealth et la publication du rapport du cabinet Deloitte sur la gestion du Fonds spécial de lutte contre la Covid-19, fait qui a suscité la sortie de l'ONG Copil citoyen... Par rapport au premier événement que d'aucuns jugent historique, il faut souligner que cela s'est passé samedi à Kigali (Rwanda) où se tenait le sommet de ladite organisation. Désormais, le Gabon fait partie de la "Short list" des États membres à n'avoir pas été un des territoires de l'ancien Empire britannique. L'ambition du président Ali Bongo Ondimba de diversifier ses partenaires politiques, économiques, culturels et scientifiques, se concrétise davantage.

Il faut souligner que cette adhésion au Commonwealth place aussi le Gabon face à de nombreux défis. Notamment sur les plans de l'égalité des droits, la lutte contre les violences faites aux femmes,

les changements climatiques, la promotion de la démocratie et la liberté d'expression.

Sur le rapport du cabinet Deloitte, on notera que malgré un avis globalement favorable, le cabinet Deloitte a relevé quelques incongruités. Surtout au niveau de l'ensemble des pièces justificatives pour certaines dépenses évaluées à un montant de 568 millions de francs. Le cabinet pointe aussi des anomalies sur des dépenses enregistrées dans certaines rubriques pour des montants allant jusqu'à plus d'un milliard de francs...

Et d'aucuns de se poser la question suivante : et maintenant ? Cette question s'adresse essentiellement au Fonds monétaire international (FMI) qui avait exigé la publication du rapport sur la gestion du Covid-19. Que va faire le FMI, maintenant qu'il est prouvé que l'orthodoxie n'a pas toujours été de mise dans cette gestion ?

Pour sa part, le Copil citoyen s'est engagé à saisir le parquet de la République, la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite et la lutte contre la corruption pour des plaintes contre les personnes physiques et morales identifiées dans son rapport.

Est-il encore besoin de rappeler que le peuple attend toujours la transparence quant aux responsables des manquements relevés et au sort à eux réservé. Vous avez dit État de droit ?

ONDOUBA'NTSIBAH